

environnement

# Vent de fronde au nord sur les éoliennes

Pour faire vivre le territoire, vu l'avenir de la TP, les élus du Castelrenaudais se sont tournés vers les éoliennes. Ce n'est pas du goût de tout le monde.

**P**ancartes et banderoles de la contestation sont sorties à Saint-Nicolas-des-Motets. Cette petite commune du canton de Château-Renault de 12,7 km<sup>2</sup> et 224 habitants, en frontière avec le Loir-et-Cher, est agitée par le vent de contestation des riverains au projet d'implantation d'éoliennes.

## 16 éoliennes sur 2 communes

Tout débute en 2006 quand la communauté de communes du Castelrenaudais conjugue souci environnemental et besoins économiques pour développer, dans ce canton rural, des services à la population. Un appel à projet éolien est lancé et la communauté choisit Erelia (groupe GDF Suez) parmi les candidats. « On a choisi Erelia car ils apportent des garanties, une démarche pédagogique, des retombées pour les communes et les riverains », explique le président actuel de la communauté et maire de Château-Renault, Michel Cosnier. Premières réunions publiques en 2007, création d'un comité local éolien, consultation des communes, l'affaire est lancée. Après les municipales, les conseils d'Auzouer et Saint-Nicolas-des-Motets réaffirment leur



La contestation des riverains.

candidature à accueillir un parc éolien sur leur sol. D'autres réunions publiques ont lieu, notamment en avril dernier. Le projet prévoit l'implantation de 10 éoliennes de 150 m de haut sur Saint-Nicolas et 6 sur Auzouer. Une association, baptisée Vent

de Loire, s'est constituée dès le début et produit des photomontages pour illustrer, selon elle, les nuisances, visuelles et sonores. Les opposants au projet, qui ne sont pas des opposants à l'éolien, insistent aussi sur la nécessité de se conformer à un schéma régional, qui est en

cours d'élaboration. Début octobre, la contestation s'étend suite à la présentation, lors de réunions publiques, de l'étude d'impact.

Certains riverains habitant Saint-Nicolas et Dame-Marieles-Bois se mobilisent. Une seconde association, intitulée Défense de l'environnement de la Gâtine tourangelle, est en cours de création. Les zones d'implantation des éoliennes, à 500 m des habitations, et le nombre sur Saint-Nicolas, agitent les propriétaires de gîtes ruraux, maisons et résidences secondaires. Le directeur du château d'Amboise, Jean-Louis Sureau, s'inquiète aussi de l'impact visuel et touristique de ces éoliennes situées à 15 km des terrasses du château, dans un val de Loire patrimoine de l'Unesco. Il prend exemple des tours de la cathédrale de Tours, qui ne font que 80 m de haut et sont à 20 km, et qui se voient d'Amboise. Réunions publiques, permis de construire, enquête publique, la procédure devrait prendre un an... et c'est le préfet qui décidera en dernier lieu.

Ivan Rouillet

## témoignage



Gérard Chanteloube, propriétaire de gîte et chambres d'hôtes à Saint-Nicolas-des-Motets.

Il y a dix ans, Gérard Chanteloube achetait une ancienne ferme du XVIII<sup>e</sup> en ruine « J'ai tout restauré

moi-même avec des artisans locaux, explique-t-il. J'ai fait des chambres d'hôtes pour sauvegarder les bâtiments. Nous faisons marcher le commerce local sur le chemin entre val du Loir et val de Loire. J'ai des Anglais, Américains, Australiens, qui sortent de l'ambiance tourisme pour être ici au calme, le soir, à la campagne. Avec les éoliennes, ce ne sera pas le paradis. »

Pour réagir, nous écrire (adresses page 11).